

La Lettre de Défense et République

Février 2016, N°59

« Ce sont les hommes, et non les pierres, qui font la force des remparts de la cité »

2016 : le calme avant la tempête ?

Constatons que ce début d'année est relativement calme. A l'extérieur, l'ennemi salafiste perd du terrain au Moyen-Orient mais s'installe en Afrique du Nord tout en poursuivant une campagne d'attentats la plus extensive possible. Selon le général Castres, il recrute encore 200 candidats par semaine. Les mythes du califat, de la revanche sur l'occident complotant contre l'islam et la fin du monde qui se profilerait, continuent d'exercer leur influence sur une partie de la jeunesse.

Sur le territoire national, la menace djihadiste semble pour l'instant bloquée par les mesures qui ont été prises et surtout appliquées depuis le 13 novembre dans le cadre de la loi sur l'état d'urgence.

Face à un ennemi désorganisé, les forces militaires et de sécurité intérieure bénéficient d'un temps de répit qui doit être utilisé pour prendre l'ascendant sur l'ennemi. Celui-ci doit être mis en situation d'insécurité permanente et donc être confronté aux plus grandes difficultés pour organiser une nouvelle campagne terroriste.

Mais, que le citoyen ne se trompe pas. La guerre est loin d'être finie et ce calme, trompeur, ne préjuge nullement de la fin des attaques terroristes spectaculaires et toutes aussi terrifiantes que celles du 13 novembre.

Le Président

Sommaire

<i>L'impasse sécuritaire et le retour du service militaire</i>	<i>1</i>
<i>Les forces de sécurité africaines subsahariennes</i>	<i>4</i>
<i>Coups de cœur</i>	<i>6</i>
<i>Coups de gueule.....</i>	<i>7</i>
<i>Questions parlementaires : service militaire volontaire, engagement, drone Reaper</i>	<i>8</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>10</i>

L'impasse sécuritaire et le retour du service militaire

Le 2 janvier 1991, le plan Vigipirate est activé afin de prévenir les réactions à la première guerre du Golfe. Des Français découvrent avec inquiétude des patrouilles de militaires dans les lieux publics. La France est en guerre au sein de la grande coalition visant à libérer le Koweït de l'occupation des troupes Irakiennes. Depuis cette date, l'insécurité n'a fait que croître au rythme des attentats, principalement en retour des aventures guerrières menées par nos « va-en guerre » et de notre indifférence au mieux vivre ensemble.

Pour s'adapter à la menace, le plan est réformé avec l'introduction de codes « couleur ». En 2003, il monopolise 1 000 hommes et sept ans plus tard, ce sont 3 400 policiers et 980 gendarmes qui sont affectés à la prévention des risques d'attentats. Cela n'a pas empêché l'Etat Islamique de porter des coups meurtriers en plein Paris en 2015. A la suite des attentats du 13 novembre, le ministre de l'intérieur, a annoncé la mobilisation de « 115 000 policiers, gendarmes et militaires sur l'ensemble du territoire national ». 3 000 militaires supplémentaires ont été déployés dans toute la France, portant leur nombre total à 10 000. Près de 10 000 militaires sont réquisitionnés pour protéger initialement quelque 800 sites sensibles.

S'agissant de Paris, les effectifs de soldats sont passés de 4 000 à 5 000. Pour la COP 21, 120 000 policiers, gendarmes et militaires sont déployés sur l'ensemble du territoire national pour assurer la sécurité. Des chiffres qui ont de quoi donner le vertige alors que l'armée de terre recherche en permanence quelque 10 000 hommes et femmes pour remplacer les départs qu'elle provoque volontairement.

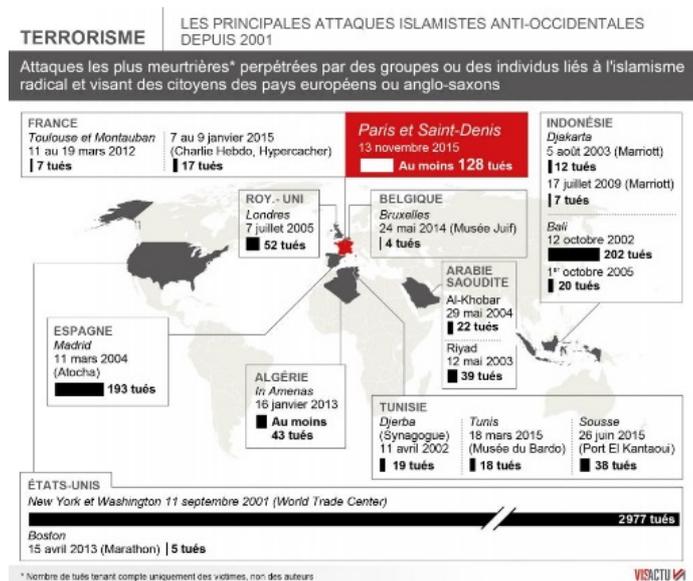
L'état d'urgence qui renforce les mesures du plan Vigipirate est maintenant reconduit pour trois mois. Depuis 26 ans, la France tend à se rassurer, réagissant au coup par coup en puisant dans ses ressources. Mais le fonctionnement de notre société pour préserver son confort de vie va vite trouver ses limites. Le retour à une vraie cohésion sociale et à la participation de tous les français à leur propre sécurité sont inéluctables.

Le constat d'échec

Les guerres sont toujours un constat d'échec provenant de processus politiques non éclairés et imprévoyants. Le tourbillon dans lequel la France s'est engouffrée lui coûte maintenant plus d'un million d'euros par jour pour surveiller et protéger des lieux publics, de cultes ou administratifs.

Les libertés individuelles sont restreintes sur fond de peur et des familles sont endeuillées. Les militaires sont affectés à des tâches de police dans nos villes alors que l'armée française est aujourd'hui impliquée dans treize opérations militaires différentes sur le sol étranger. Le temps passé à rassurer nos concitoyens dans leur quartier est autant de séances d'entraînement perdues qui se traduira par des pertes supplémentaires au combat.

L'étau terroriste se resserre de partout, absorbant notre outil de défense déjà affaibli par les nombreuses restructurations visant à en faire une simple armée régionale au sein de l'Union européenne.



En décembre 2014, le général Denis Mercier affirmait que l'armée de l'air était « quasiment au maximum de ses capacités ». Fin juillet 2015, c'est le général Vincent Desportes, ancien directeur de l'école supérieure de guerre déclarait que « l'armée française est sur-engagée par rapport à ses capacités. Elle n'est donc pas capable de déployer sur chacune de ses opérations les effectifs et les moyens nécessaires ». Début 2016, se pose le risque de pénurie de munitions en cas d'intensification des bombardements. Comment ferons-nous si nous devons envoyer des troupes au sol pour combattre les fous de dieu en Irak et en Syrie ? Si en 1991, nous avions à craindre dans nos villes les conséquences de notre action au sein de la coalition internationale, il est alors à prévoir en cas de réelle confrontation au sol que nos militaires auront aussi à se déployer en masse en France. Mais avec quel effectif ? Les policiers sont exténués avec des jours de repos non pris qui s'accumulent. Même avec les recrutements prévus, la police et la gendarmerie seront toujours

asphyxiés par une surcharge de missions de surveillance qui ne fera que croître.

La seule certitude que nous ayons est que nous sommes en train de nous diviser. En 2015, nous déplorons « 806 actes antisémites ». Les actes antimusulmans s'établissent à « environ 400 », alors que l'année 2014 s'était soldée par 133 actes antimusulmans. Les lieux de culte et cimetières chrétiens ne sont pas épargnés avec « 810 atteintes ». A Calais, les milliers de réfugiés qui campent devant l'Angleterre iraient jusqu'à affronter les forces de l'ordre s'ils en avaient les moyens. C'est à peine si l'armée n'est pas appelée à intervenir. En réponse à ces actes, l'Europe s'enrichit d'immoralité en recevant des flots de migrants aux motivations douteuses qui vont accentuer cette division. L'état islamique favorise l'exode de ses futurs soldats en les jetant sur les routes européennes. Aucune personnalité politique n'a le courage de révéler les manœuvres de l'état islamique et de ce qu'il nous réserve.

Les grands gagnants de cette *impasse sécuritaire* sont tous les fous extrémistes qui font référence à leur religion et l'extrême droite qui pointe son agressivité dans toute l'Europe. En Syrie, malgré les frappes des occidentaux, les crimes de masse ne cessent pas. Tout est prétexte à exécution de masse : l'appartenance à l'armée syrienne, d'être des infidèles, des mauvais fidèles, des femmes non soumises, des enfants mal endoctrinés, un voisin mal considéré, le refus de servir de bombe humaine en Europe...

Les réactions de défense

Face au « terrorisme de guerre », notre chef des armées prône un « autre régime constitutionnel ». L'état d'urgence est prolongé, en espérant qu'un autre attentat ne survienne pas durant ce laps de temps car rien n'est prévu pour le surenchéir. La constitution devrait être modifiée en lui apportant des rafistolages de fortune. Les effectifs de l'armée ne devraient plus être réduits avant 2019 et les réservistes pourraient, s'ils se portent volontaires et s'ils sont bien payés, être sollicités pour participer à la défense intérieure du pays. Cela implique que la France serait débarrassée de toute menace terroriste dans les trois ans à venir alors que l'évolution constante de la menace depuis 1991 pourrait nous en faire sérieusement douter.

Des « mesures strictes » contre le millier de Français partis faire le djihad armé¹ sont annoncées avec force. L'Élysée prévoit la création d'un « *visa de retour* » pour les Français ou résidents en France qui seraient « *impliqués dans des activités terroristes à l'étranger* », soit un blanc-seing pour ceux qui après avoir égorgé des innocents pourraient officialiser leur retour en France. La « *déchéance de nationalité* » entretient le débat et par la même occasion évite ceux qui ont trait à une guerre. Car si nous voulons bien croire que nous sommes en guerre, nous oublions de dire qu'un combattant ennemi n'est pas à « sanctionner » mais à **détruire**.

Le vocabulaire militaire² prend alors toute son importance : « détruire » veut dire « *Endommager un objectif à un point tel qu'il ne peut fonctionner comme prévu ni être remis en état de fonctionnement sans qu'il soit entièrement reconstruit* » soit pour un être humain lui retirer la vie. C'est un vocabulaire qui peut choquer ceux qui n'ont pas compris la finalité d'une guerre. Nous sommes donc encore loin d'accepter les douleurs d'un vrai affrontement au contraire des fous de Dieu de l'état islamique. Ils se préparent à une guerre totale alors que le peuple français n'en est qu'au stade de la réappropriation de sa signification.

Au regard des besoins en effectifs pour répondre à la menace intérieure et suivant une logique de gravité suite aux attentats perpétrés sur le sol national, nous serons brutalement incapables de protéger nos familles.

Le retour prévisible du service militaire

A plusieurs reprises, nos politiques se sont risqué à préparer la population à une mobilisation sécuritaire.

François Hollande a envisagé la création d'une « garde nationale » constituée de réservistes. Il mettrait ainsi fin à un modèle né avec la Troisième république qui avait voulu en finir avec un corps très controversé. Ce nouveau corps serait en réalité inspiré par l'exemple des États-Unis et ne fait pas directement référence à la « garde nationale »

¹ djihad : Extraits de *Dictionnaire élémentaire de l'Islam*. La définition du véritable djihad est donnée par le Prophète lui-même qui, au retour d'une bataille, a dit : " Nous sommes revenus de la petite guerre sainte à la grande guerre sainte ", c'est-à-dire, précise-t-il à ses Compagnons : " la guerre contre l'âme ", tant il est vrai qu'en chaque croyant sommeille des germes d'infidélité.

Le djihad, en tant que combat armé, n'est pas au centre de la doctrine islamique. La guerre proprement dite est

française qui a existé entre 1789 et 1871 dans l'Hexagone. En instaurant une garde nationale, en proposant aux maires de disposer d'armes, François Hollande s'éloigne d'un certain modèle républicain qui prévalait depuis plus de 120 ans. Après 1945, seul a été appliqué le juste principe de n'armer personne en dehors de l'armée et des forces de police. Alors que l'état islamique s'applique avec brio à diviser la France et à disperser nos troupes en ouvrant de nouveaux fronts d'insécurité, ce modèle de mobilisation affaiblirait à coup sûr la cohésion nationale.

Invité sur le plateau de France tv info du dimanche 22 novembre 2015, Xavier Bertrand a lui aussi plaidé pour la création d'une garde nationale composée de réserviste pour finalement citer le service national "Je souhaite qu'il y ait une garde nationale ... Et je pousse une autre idée, le rétablissement du service national". Le 13 janvier 2016 sur BFM Télé, il réitère l'idée du rétablissement en précisant « *pour les filles et les garçons pour une période de trois mois* ». Peu d'autres personnalités politiques se sont prononcées sur le sujet de peur de voir leur électorat s'échapper. Les jeunes ont beau faire preuve de compassion face aux victimes des derniers attentats, dénoncer la barbarie des fous de Dieu, réclamer un font d'unité nationale, un mieux vivre ensemble, chanter la Marseillaise...

Ils vivent dans une société qui s'interdit de modifier leur confort. Ils ne sont pas prêts à consacrer d'eux-mêmes une partie de leur jeunesse pour sauvegarder leur liberté. Les politiques suivant les tendances de leur électorat, il faudra attendre les prochains attentats pour les rendre un peu plus loquaces sur un projet de mobilisation de la population.

Aucune autre posture nationale ne pourrait répondre aux futurs besoins de sécurisation face au péril engendré par les fous de Dieu. Après le deuxième conflit mondial, le service militaire était justifié pour répondre à la menace de guerre avec l'URSS.

traduite par d'autres vocables : *harb* ou *qitâl*. Elle n'est en fait qu'un acte secondaire du véritable djihad que le Musulman doit mener continuellement et sans répit jusqu'à la mort. En comparaison du véritable djihad qui consiste à réformer les mœurs, la lutte armée, comme le dit Ghazâlî, n'est qu'un « souffle de vent sur la mer agitée ».

² TTA 106 « *Règlement sur le Vocabulaire militaire* »

Après l'effondrement du mur de Berlin, nous avons cru que nous allions vivre dans un monde de paix. La suspension du service militaire n'aura été qu'une parenthèse dans son histoire.

Son rétablissement sera d'autant plus utile qu'il participera à la cohésion nationale en mélangeant sous un même emblème tous les jeunes sans distinction d'origines sociales ou religieuses. Il permettra de faire sortir de leur ghetto les plus défavorisés, de leur montrer de ce qu'est la France en leur faisant découvrir l'étendue de leur pays.

Par la formation reçue, les jeunes Français pourront ainsi distinguer le bruit d'un pétard et celui d'un coup de feu, secourir des blessés, réagir pour s'échapper d'une tuerie ... Tout ceci a manqué aux victimes des attaques du 13 novembre à Paris, à ceux qui étaient en juin 2015 sur la plage de hôtel de Sousse en Tunisie, et aux autres à venir. L'instinct de survie est lui aussi à se réapproprier.

Le « *mieux vivre ensemble* » réclamé mais sans donner spontanément de soi-même, serait par le service militaire le moyen de rapprocher les français entre eux. Ce serait ainsi l'échec de la division projeté par les criminels qui complotent contre notre pays afin d'en faire une annexe de leur califat.

L'opération de rétablissement du service militaire doit néanmoins se préparer pour adapter l'institution militaire au nouveau contexte de menaces sur fond de guerre de religions. Le ministère de la Défense est l'institution qui est la moins laïc de l'Etat français. Les religions sont omniprésentes, si respectées qu'elles pourraient distinguer parmi les conscrits des catégories de Français dans l'accomplissement de leurs missions. L'objectif étant de réunir et non pas de gérer un effectif en fonction d'orientations religieuses, seul le drapeau tricolore serait admis comme symbole dans les casernes.

Durant la guerre froide, l'armée interdisait dans ses casernes les publications et les musiques subversives, les réunions politiques étaient inenvisageables pour éviter les discussions d'activistes communistes. Le nouveau service national devra tenir compte des risques de manipulation de toutes les religions au même titre que ce que faisait encourir le communiste en pleine guerre froide. Il n'y a rien à inventer, juste à se rappeler comment fonctionnait la France et les pays dits « libres » à cette époque.

La classe politique a peu de temps pour préparer son électorat à cette posture de défense. L'armée

française va devoir revenir inévitablement à ses fondamentaux en réintégrant le « *composant service militaire* » pour protéger nos villes et quartiers. Tout est une question de fréquence d'attentats à venir soit de temps pour y être acculé. L'armée professionnelle aura de son côté déjà tant à faire à l'étranger.

La rédaction

Les forces de sécurité africaines subsahariennes

Un rapide tour d'horizon laisse apparaître des éléments alarmants sur l'ensemble du tableau de bord africain.

Le prosélytisme religieux musulman et les risques d'infiltration islamiste

Depuis une trentaine d'années, il existe sur le sol Africain subsaharien un véritable lobbying religieux musulman porté par diverses associations caritatives dont la prolifération est d'autant plus facile que la misère gagne de plus en plus d'éléments dans les populations. « *Une mosquée contre une boulangerie* » est devenu un adage très populaire dans de nombreuses régions.

Aujourd'hui la plupart des assemblées nationales en Afrique de l'Ouest sont majoritairement composées de musulmans dont certains n'hésitent pas à afficher publiquement leur appartenance aux courants wahhabites ou salafistes.

Pour favoriser ces contacts et ces rapports institutionnels et personnels, plusieurs organisations internationales d'aide et de coopération ont été créées par les pays musulmans ou arabo-musulmans. L'une des plus actives est l'Organisation de la Coopération Islamique (l'OICI) qui regroupe 57 Etats membres dont 20 pays africains au sud du Sahara.

Les objectifs de cette organisation clairement affichés dans son statut sont de promouvoir :

- la coopération dans les domaines économiques, sociaux, culturels et scientifiques (grâce notamment à la Banque islamique de développement),
- la sauvegarde des lieux saints de l'islam,
- le soutien au peuple palestinien.

À l'échelle mondiale, il n'existe pas d'autre organisation confessionnelle dont les membres signataires sont des États.

Les organisations terroristes islamistes opérationnelles en Afrique

Le continent africain est, depuis plus de deux décennies, confronté aux joutes des mouvements islamiques dits révolutionnaires. La capacité de ces groupes islamiques à diviser les pays pour finalement s'emparer de vastes territoires a fini par céder la place à une instabilité politique à telle enseigne que la perspective de l'émergence d'un militantisme islamique et d'une exacerbation des tensions dans le reste du continent est devenue très préoccupante. 10 groupes islamiques se partagent les pires exactions.

Boko Haram (Nigéria)

Né en 2002 au Nigéria, pays de plus de 160 millions d'habitants, ce groupe terroriste, basé principalement au Nord-Est, est alors composé de simples étudiants dont l'idéologie principale était tout naturellement : le rejet « *d'un enseignement perverti par l'occidentalisation* ».

Ansaru (Nigéria)

L'apparition officielle du groupe Ansaru remonte à juillet 2012. Le véritable nom du groupe est : « *Jama'atu Ansarul Muslimina Fi Biladi Sudan* » qui signifie : « *L'avant-garde pour la protection des musulmans en Afrique noire* ». Jeune groupe dirigé des mains de maître par le gourou et personnage encore méconnu du nom d'Abu *Ussamata Al Ansari*, Ansaru est un groupe dissident de Boko Haram.

AQMI (Algérie)

AQMI signifie : « *Al-Qaïda au Maghreb islamique* ». Né en 2007 suite à l'intégration du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) au sein d'Al-Qaïda d'*Oussama Ben Laden*. GSPC est donc un groupe ancien qui existe depuis 1998.

MUJAO (Mali)

Le Mouvement pour l'Unité et le jihad en Afrique de l'ouest (*Jamat Tawhid Wal Jihad Fi Garbi Afriqqiya*) est né en 2011 d'une scission d'avec Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et est dirigé par le Touareg *Abmed Ould Amer*.

Al Moukaoun Be Dam (Algérie)

La Katiba de l'Ouest, unité administrative d'AQMI qui est dirigé par *Mokhtar Belmokhtar* a créé, en 2012, un groupe dissident d'AQMI appelé *Al Moukaoun be dam* et qui signifie : « *Les signataires par le sang* ».

Ansar Eddine ou Ansar Dine (Mali)

Né en 2012 vers le Nord du Mali, le groupe Ansar Eddine (*défenseurs de l'Islam*) est plus berbère qu'arabe, donc, les Touaregs islamiques. Le noyau

dur est constitué par la famille de la tribu des Ifoghas.

MNLA (Mali)

Le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) est créé en 2011 suite à l'intégration des Touaregs au Mouvement national de l'Azawad.

Shebab (Somalie)

Officiellement formé en 2006 et dirigé par *Abmed Abdi Godan* alias *Mokhtar Abu Zubair*, le Shebab qui signifie « *jeunes* » en arabe (*al-Shabaab*, en référence à leur recrutement auprès de la jeunesse), est issu d'une insurrection contre les troupes éthiopiennes au secours de l'armée somalienne pour renverser l'Union des Tribunaux Islamiques qui contrôle la capitale Mogadiscio.

Katibat Ansar Al-Charia (Tunisie)

Le chef d'Ennahda, *Rached Ghannouchi* est le vrai fondateur de cette organisation terroriste. *Seïfallah Ben Hassine*, alias *Abou Iyadh* en devient le chef en mars 2011 après la révolution du Jasmin. Cette organisation a probablement été créée en janvier 2011 à Londres, officiellement après le retour de son fondateur en Tunisie.

Al Mourabitoune ou Groupe des Mourabitounes de l'Azawad-GMA (Mali)

En août 2013, deux groupes terroristes ont annoncé à l'Agence Mauritanienne de l'Information (AMI) leur fusion. Il s'agit du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'ouest (Mujao) dirigé par le Touareg *Abmed Ould Amer*, et le mouvement dirigé par l'Algérien *Mokhtar Belmokhtar*, les « *Moulathamounes* ».

Tous sont des démembrements d'Al-Qaïda de *Ben Laden*. Les convergences entre ces groupes peuvent concerner aussi bien des achats groupés d'armes que la hiérarchie des actions commando terroristes à mener.

Cette problématique ne manque pas d'intérêt dans la mesure où un probable regroupement entre ces fous de dieu d'Afrique, comme viennent de le faire le MUJAO et les *Moulathamounes*, serait très « inquiétant » selon les termes du général *Carter Ham*, le commandant de la mission *Africa Command* des Etats-Unis (Africom) à la BBC. Cela confirme encore plus la montée visiblement effrayante des groupes islamiques en Afrique et même dans le monde.

La situation actuelle des armées africaines subsahariennes

Cette situation n'est pas rassurante. Les armées censées combattre les groupes terroristes sont caractérisées par :

- Une absence de doctrine aboutissant à la confusion entre les missions de Défense du territoire et celle d'une police souvent politique au service exclusif d'un régime, d'un parti politique et d'un chef de l'Etat,
- Une structuration ethnique, parfois mono ethnique,
- Un commandement souvent corrompu et incompetent,
- Un manque chronique de moyens humains et technologiques aussi bien dans le domaine du renseignement que dans celui de l'action.

La plupart des chefs d'état-major sont des musulmans wahhabites assidus dans les rencontres islamistes diverses se déroulant les pays arabo-musulmans. Ils y font souvent aussi divers stages de formation ou de perfectionnement. Le problème de corruption de la hiérarchie militaire peut aller parfois jusqu'à la commission de véritables actes de forfaiture occasionnant de graves préjudices à la sécurité du pays.

La secte Boko Haram bénéficie ainsi d'un important soutien dans l'armée régulière nigériane, jusqu'aux plus hauts sommets de la hiérarchie militaire où des hommes corrompus et à sa solde lui communiquent en permanence les plans d'action du gouvernement et de l'armée.

La réalité de l'incapacité à combattre

Dans leur nature actuelle, leur configuration, leur organisation et leur mission, aucune des armées actuellement présentes au sud du Sahara n'est en mesure de combattre efficacement et durablement le terrorisme djihadiste musulman sur le sol africain. De plus, force est de constater aussi avec douleur que ces armées même coalisées dans leurs structures actuelles ne seraient pas non plus efficaces face au fléau djihadiste.

Or, il n'y aura pas de sécurité individuelle ou collective pour les Européens face au djihadisme, s'il n'y a pas de sécurité individuelle et collective pour les Africains face à ce fléau mondial. D'où la seule voie possible pour les peuples en deçà et au-delà de

la Méditerranée, la refondation éthique collective fondée sur les valeurs de la *Responsabilité, de la République et de la Démocratie*. L'Europe doit prendre conscience (en particulier la France) que les dictatures corrompues, « gabéigiques » et irresponsables, ne sont pas la condition du développement et de la stabilité en Afrique.

Les Européens doivent apprendre que les dictatures sont passées maîtresses dans l'art du camouflage et ne leur présentent que la face qu'ils attendent d'elles. Leurs appétits insatiables les rendent complices des soutiens financiers et des donneurs d'ordre institutionnels des djihadistes.

Les solutions pour assainir le continent africain viendraient de nos propres initiatives à renforcer les réseaux de renseignement sur l'Afrique mais avant tout, promouvoir des gouvernances fiables et éthiques où tous les africains auraient la possibilité d'améliorer leurs conditions de vie.

Frédéric Allain

Coups de cœur

Le régiment de soutien du combattant (RSC)

Pour répondre à leurs besoins essentiels (se nourrir, se loger, se laver, se chauffer), les soldats sur le terrain peuvent compter sur un régiment unique en son genre : le RSC (régiment de soutien du combattant) qui appartient à la 1ère brigade logistique. Créé en 2011, il compte aujourd'hui un millier de militaires spécialisés dans des domaines différents : des boulangers aux moniteurs de sport, en passant par les mécaniciens, les cuisiniers et les opérateurs réseaux mobiles.



Installée dans un container semblable aux dizaines d'autres installés dans le camp, l'unité mobile de boulangerie de campagne est reconnaissable de l'extérieur uniquement grâce à un panneau fait-main indiquant « le pain de Gao ».

Cinq légionnaires du 2ème REG

On ne meurt pas qu'au combat ! Ces cinq légionnaires étaient des étrangers qui avaient choisi de servir plutôt que d'être servis. Les migrants de Calais ou ceux qui investissent l'Europe en abandonnant leur famille devraient s'inspirer de l'exemple des légionnaires. Ils sont morts à l'entraînement, dans une avalanche.



De gauche à droite :

Le légionnaire Denis HALILI, 21 ans, **né en Albanie**, avait rejoint la Légion étrangère il y a six mois. Il avait obtenu le diplôme de secouriste au combat et servait comme opérateur sur un VAB génie.

Le légionnaire Lal Bahadur KHAPANGI, 24 ans, **né au Népal**, avait rejoint la Légion étrangère en août 2014 pour ensuite intégrer le 2ème REG, marquant un intérêt particulier pour le sauvetage.

Le caporal Touré LAMARANA, 33 ans, **né à Madagascar**, naturalisé français par décret. Après avoir rejoint la Légion étrangère en 2008, il intègre le 1er régiment étranger de génie (1er REG) comme sapeur de combat.

Le légionnaire Gheorghe PALADE, 21 ans, **né en Moldavie**, avait rejoint la Légion étrangère il y a un peu plus d'un an et avait ensuite intégré le 2e REG en mai dernier.

Le légionnaire de 1ère classe Samuel SIMI, 26 ans, **né en Italie**, avait rejoint la Légion étrangère en 2013 pour intégrer le 2e régiment étranger de génie (2e REG) de Saint-Christol.



Le légionnaire de 1ère classe David Hetenyi, 23 ans, **né en Hongrie**, avait rejoint les rangs de la Légion étrangère il y a un peu plus d'un an. Il est décédé des suites de ses blessures lundi 25 janvier. Il est le septième légionnaire à mourir dans cette avalanche.

Coups de gueule

Les éternelles campagnes de recrutement

Les publicités télévisées pour le recrutement au sein des armées donnent l'impression que la France recrute pour répondre aux menaces. C'est du moins ce que pensent les Français. Périodiquement, ces publicités reviennent pour remplacer les départs des militaires sous contrat à durée déterminée (C.D.D). L'armée a un tel turn-over d'intérimaires qu'elle est obligée d'investir dans ses campagnes de recrutement.

Hébergement des militaires de l'Opération Sentinelle

« À partir du moment où l'urgence fait place à la permanence, ils méritent des conditions décentes pour se reposer, s'alimenter et se détendre », avait estimé, en avril 2015, le général Jean-Pierre Bosser, le chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT). Car, avait-il continué, « il serait paradoxal qu'ils soient mieux installés à Gao qu'à Paris! ».



La salle de repos de dix militaires

Plus d'un an après le lancement de l'opération Sentinelle, et si des efforts ont effectivement été faits pour améliorer les conditions de vie des militaires qui y prennent part, la situation est encore contrastée. « C'est un sujet qui doit être creusé dans la mesure où l'opération Sentinelle s'inscrit dans le temps long » a estimé le secrétaire général de la Défense et de la sécurité nationale (SGDSN), Louis Gautier.

L'armée française au piège de l'urgence

Des résultats ! Depuis les attaques du 13 novembre, le ministre de la défense, et les armées derrière lui, doit démontrer que la volonté du président François Hollande s'exécute : « intensifier » la lutte contre l'organisation Etat islamique (EI).

La réunion organisée à Paris mercredi 20 janvier avec six ministres de la coalition, dont l'Américain Ashton Carter, s'inscrit dans cette démonstration. « C'est une première », fait valoir l'entourage de Jean-Yves Le Drian, alors que la coalition internationale menée par les Etats-Unis en Irak et en Syrie est censée être sur pied depuis septembre 2014.

Questions parlementaires : service militaire volontaire, engagement, drone Reaper

Q. Ecrite n° 88135 du 15/09/2015

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur le service militaire volontaire. Voulu par le Président de la République, le service militaire volontaire propose aux jeunes un parcours d'insertion vers l'emploi, de 6 à 12 mois. Cet objectif n'est pas sans rappeler celui de l'Établissement public d'insertion de la défense. Si les régimes juridiques respectifs du SMV et de l'EPIDE sont différents, leur finalité et leur mode opératoire offrent de très fortes similitudes.

Aussi, il lui demande de préciser les différences d'objectifs entre le service militaire volontaire et l'Établissement public d'insertion de la défense.

Réponse du ministère, JO du 25/08/2015

C L'expérimentation du service militaire volontaire (SMV), instituée sous l'autorité du ministre de la défense, et l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), placé sous la tutelle des ministres chargés de l'emploi et de la ville, proposent un parcours d'insertion vers l'emploi aux jeunes gens âgés de 17 ans révolus à 25 ans, en situation de décrochage scolaire, de marginalisation sociale et/ou professionnelle, afin de les insérer dans la vie active par une formation comportementale et professionnelle.

Le SMV présente par rapport à l'EPIDE un certain nombre de particularités d'ordre statutaire, sociologique, pédagogique et technique. Tout d'abord, les stagiaires du SMV doivent signer un contrat d'engagement dans les armées et à ce titre le SMV n'accueille que des Français. Ces jeunes gens, encadrés par des personnels militaires qui assurent une mission de formation, suivent un parcours qui leur a été présenté et auquel ils ont souscrit explicitement lors de la signature de leur contrat.

En s'appuyant sur l'expérience du service militaire adapté, la durée de ce contrat a été fixée à au moins 6 mois et peut atteindre jusqu'à 12 mois. Le SMV permet par ailleurs de se voir délivrer le permis de conduire, via le brevet militaire de conduite. Enfin, un certificat d'aptitude personnelle à l'insertion (CAPI), attribué par une commission et identifié par un numéro unique, est remis à chaque volontaire du SMV. Le CAPI est le gage des compétences acquises par le volontaire (certificat de formation générale,

formation de sauveteur secouriste du travail, formation citoyenne, formation professionnelle), mais aussi de son savoir-être et de son comportement tout au long de son parcours de formation.

Q. Ecrite n° 90094 du 13/10/2015

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les perspectives de la condition militaire en France.

Dans son neuvième rapport annuel remis le 16 juin 2015 au Président de la République sur le thème « Les perspectives de la condition militaire, sur la période 2015-2025 », le Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) a exposé les évolutions prévisibles à dix ans de la condition militaire.

Dans ce cadre, le HCECM a mis en évidence la baisse significative du nombre de candidats volontaires français à s'engager dans les armées : c'est ainsi qu'en l'espace de 5 ans, la baisse du nombre de candidats est évaluée à environ 30 % : en 2009, plus de 30 800 jeunes Français ont souscrit un contrat d'engagement, en 2014 seulement environ 19 500 candidats.

Alors que d'autres pays européens anticipent ces baisses et recourent à des volontaires européens et étrangers pour renforcer la professionnalisation des armées, la France compte un certain nombre de ressortissants français résidant à l'étranger qui seraient intéressés de servir sous les drapeaux.

Pour ces publics ne maîtrisant pas toujours la langue française mais ayant la nationalité française, l'entrée dans l'armée permettrait de renforcer leur relation à la France. Ce sujet est récurrent dans les permanences que M. Christophe Premat a tenues dans les pays de sa circonscription. Il aimerait savoir s'il serait possible de simplifier les conditions d'entrée dans l'armée de ces publics binationaux ou français nés à l'étranger.

Réponse du ministère, JO du 08/12/2015

Au regard des dispositions de l'article L. 4132-1 du code de la défense, nul ne peut être militaire :

- s'il ne possède la nationalité française, sous réserve des dispositions de l'article L. 4132-7 ;
- s'il est privé de ses droits civiques ;
- s'il ne présente les aptitudes exigées pour l'exercice de la fonction ;
- s'il n'est âgé de 17 ans au moins, ou de 16 ans pour recevoir une formation générale et professionnelle en qualité de volontaire dans les armées ou en qualité d'engagé dans une école militaire.

Tout ressortissant français réunissant les conditions requises peut en conséquence intégrer les armées, étant souligné qu'une parfaite maîtrise de la langue peut ne pas constituer un élément indispensable, en fonction du métier que le candidat souhaite exercer.

De plus, si le fait de résider à l'étranger ne représente en aucun cas un obstacle à un éventuel engagement, le candidat devra toutefois rejoindre le territoire national afin de formaliser cet engagement.

Enfin, il est précisé que les candidats étrangers remplissant les conditions énumérées à l'article L. 4142-1 du code précité peuvent s'engager au sein des forces armées françaises au titre de la Légion étrangère.

Q. Ecrite n° 85768 du 28/07/2015

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur la doctrine d'emploi des drones Reaper en opération. Achetés aux États-Unis, les drones MALE Reaper en service au sein de l'armée de l'air obéissent à des règles d'engagement complexes. Les États-Unis conservent la maîtrise de certaines phases de vol et bénéficient d'un droit de regard sur les zones de déploiement. Cette limitation drastique de la souveraineté liée à l'acquisition d'équipements étrangers est particulièrement discutable.

Aussi il lui demande de préciser les phases d'utilisation des drones Reaper nécessitant l'intervention de militaires américains et d'indiquer les modalités de cette intervention.

Réponse du ministère, JO du 08/12/2015

Les opérations récentes ont largement démontré l'intérêt pour la France de disposer de drones de renseignement pour conduire ses missions, protéger ses militaires, les aider à contrôler de vastes espaces et parer d'éventuelles attaques ennemies.

C'est pourquoi, dans le prolongement des orientations fixées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale publié le 29 avril 2013, la loi no 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense a confirmé l'objectif de doter les forces aériennes françaises de 12 drones de théâtre à l'horizon 2025.

Dans ce contexte, l'achat en urgence de drones Reaper a permis de combler une lacune capacitaire de nos armées et, en particulier, de faire face aux besoins liés à la conduite des opérations dans la bande sahélo-saharienne. Actuellement, les Reaper français remplissent des missions de surveillance, de

reconnaissance et de désignation d'objectifs dans cette zone géographique depuis la base de Niamey au Niger. L'armée de l'air peut conduire des opérations de manière autonome et n'a pas à solliciter d'autorisation pour les faire décoller ni à fournir d'informations sur les lieux survolés.

A ce jour, l'assistance de techniciens américains est seulement nécessaire pour les phases de décollage, d'atterrissage, ainsi que pour la maintenance des Reaper. Cet appui technique se réduit au fur et à mesure de la mise en formation d'équipages français au sein de l'United States Air Force, et a vocation à totalement disparaître. Par ailleurs, le drone MALE Reaper a fait la preuve d'excellentes performances en termes de qualité de détection et d'identification, de qualité d'image, de disponibilité technique, de vitesse ou d'autonomie, gage d'une plus grande présence sur zone.

Après presque deux ans d'emploi par l'armée française, il présente un bilan opérationnel très positif et répond à l'accroissement du besoin de surveillance de la bande sahélo-saharienne.

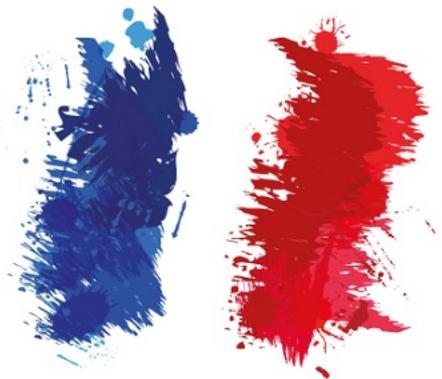
Cependant, compte tenu des modes d'action des groupes armés terroristes, il est nécessaire d'améliorer encore sa capacité de détection et donc d'accroître son efficacité grâce à l'acquisition d'une charge utile de renseignement électromagnétique, prévue au titre de la récente actualisation de la programmation militaire pour les années 2015 à 2019.

Enfin, en parallèle de l'acquisition de drones Reaper, la France a débuté des échanges avec ses principaux partenaires européens afin de constituer une capacité propre de drones MALE à l'horizon 2025 dans le cadre d'une coopération. En mai 2015, l'Allemagne, l'Italie et la France ont ainsi lancé une étude de définition pour déterminer les besoins opérationnels correspondants.

Pour s'informer :	www.defense-et-republique.org
Pour proposer un article :	Roger Annette, redaction@defense-et-republique.org
Pour nous contacter :	contact@defense-et-republique.org

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE

DÉFENDRE LA FRANCE AU XXI^e SIÈCLE



Editions Economica
320 pages
Format : 15,5 X 24 cm

Christian
Saint-Étienne

France :

état d'urgence

UNE STRATÉGIE
POUR DEMAIN



Editeur : Odile Jacob
208 pages

La défense de la France au XXI^e siècle confronte l'expérience de praticiens et d'experts des questions de stratégie et de défense. Cet ouvrage répond à la mission première de l'Institut des hautes études de défense nationale qui doit « promouvoir et diffuser toute connaissance utile en matière de défense, de relations internationales, d'armement et d'économie de défense ».

Il est donc, en quelque sorte, un référentiel qui s'efforce de couvrir et de mettre en cohérence l'ensemble des problématiques concernant les questions de défense et plus généralement la pensée stratégique française au XXI^e siècle.

Établissement public, à dimension interministérielle, placé sous la tutelle du Premier ministre, l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) a pour mission de développer l'esprit de défense et de sensibiliser aux questions internationales.

« La France est un pays et un rêve. Un pays somptueux dont la diversité des paysages émerveille tout visiteur.

Un rêve d'excellence d'une nation citoyenne qui voulait réussir la synthèse des mondes gréco-latin et judéo-chrétien afin de créer une civilisation fondée sur la Raison, le Beau et le Juste.

Que reste-t-il de tout cela ? Pourquoi le rêve, qui a vécu des Lumières aux Trente Glorieuses, s'est-il fracassé depuis les années 80 ?

Être ou ne pas être un pays normal, c'est-à-dire dominé par la médiocrité et l'envie, tel est le choix qui va fondre sur nous !

Nous avons peu de temps pour corriger nos dérives et repartir de l'avant sur des bases saines. Ce livre indique le chemin et propose un nouveau contrat social pour une république forte et juste. »

Notre pays serait-il devenu un pays de "*petits bourgeois revendicatifs*", comme il l'affirme ? Cet essai soulève en tout cas une question : et si la France était, aujourd'hui, plus fragile qu'elle ne veut bien le croire ?